

Conseil d'Administration 2022 – 01

Vendredi 28 janvier 2022 – Procès-Verbal

Le vendredi vingt-huit janvier deux mille vingt-deux à neuf heures et demie, sur convocation du Président en date du quatre janvier deux mille vingt-deux, s'est réuni 75 route d'Annecy à POISY, le Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Savoie, sous la présidence de Monsieur Antoine de MENTHON.

ETAIENT PRESENTS :

MEMBRES TITULAIRES, REPRESENTANTS DES COMMUNES :

1. M. Antoine de MENTHON, Maire de Menthon-Saint-Bernard, Président du CDG,
2. Mme Anne BLANC, Conseillère municipale de Beaumont, Vice-présidente du CDG,
3. M. Christophe BOCHATON, Maire-adjoint d'Evian, Vice-président du CDG,
4. M. Henri CARELLI, Maire de Lovagny,
5. M. Jacques DALEX, Maire de Faverges-Seythenex,
6. Mme Mireille MARTEL, Maire-adjointe des Gets,
7. M. Didier EVERAERE, Maire-adjoint de Charvonnex,
8. M. Gérard RENUCCI, Maire-adjoint de Frangy,
9. Mme Franca VIVIAND, Maire-adjointe de Cornier,
10. M. Pierre BIBOLLET, Maire de Thônes,

MEMBRES TITULAIRES, REPRESENTANTS DES ETABLISSEMENTS PUBLICS

11. Mme Claudine FAUDOT, Conseillère communautaire de Thonon Agglomération, Vice-présidente du CDG,
12. M. Gérard FOURNIER-BIDOZ, Président de la CDC des Vallées de Thônes,

MEMBRES SUPPLEANTS, REPRESENTANTS DU COLLEGE SPECIFIQUE

13. Mme Myriam LHUILLIER, Conseillère Départementale du canton d'Annecy 2.

MEMBRES EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :

1. Mme Véronique BOUCHIER, Conseillère Municipale déléguée de Bonneville, Vice-présidente du CDG, ayant donné pouvoir à M. BIBOLLET,
2. M. Jean-Marc BOUCHET, Maire de Villy-le-Bouveret, ayant donné pouvoir à M. CARELLI,
3. Mme Chantal VANNON, Maire de Marnaz, ayant donné pouvoir à Mme BLANC,
4. M. Serge BEL, Maire de Messery, ayant donné pouvoir à M. BOCHATON,
5. Mme Marie-Luce PERDRIX, Maire de Gruffy, ayant donné pouvoir à Mme MARTEL,
6. M. Emmanuel DESAIRE, Maire-adjoint de Groisy, ayant donné pouvoir à M. de MENTHON,
7. M. Jacques GRANDCHAMP, Conseiller communautaire de la CDC du Pays d'Evian et de la Vallée d'Abondance, ayant donné pouvoir à Mme FAUDOT.

MEMBRES TITULAIRES ABSENTS :

1. M. Christian HEISON, Maire de Rumilly,
2. M. Christophe FOURNIER, Maire de Glières-Val-De-Borne,
3. Mme Charlotte DEMARCHI, Maire-adjointe de Chamonix,
4. M. Raymond PELLICIER, Maire-adjoint de Poisy,
5. Mme Marie-Pierre BERTHIER, Maire de Nernier,
6. M. Dominique PUTHOD, Conseiller départemental du canton d'Annecy 2,
7. Mme Valérie GONZO-MASSOL, Vice-Présidente du Conseil d'administration du SDIS74,
8. M. Roland LOMBARD, Conseil d'administration du SDIS74,
9. Mme Maryline BOUCHÉ, Maire-adjointe Annemasse,
10. M. François ASTORG, Maire d'Annecy.

PERSONNES INVITEES :

Mme Valérie BOUVIER, Directrice du Centre de Gestion 74,
M. Coentin SOMMIER, Directeur Adjoint du Centre de Gestion 74,
Mme Gaëlle LE DOUJET-DESPERTS, Payeur Départementale, *excusée*.

QUORUM : 30/2 = 15

Présents : 13 + 7 pouvoirs

Votants : 20

CONSEIL D'ADMINISTRATION

28 janvier 2022

2022-01-01 – FINANCES – Création AP/CP bâtiment Pré Billy

2022-01-02 – FINANCES – BP 2022

2022-01-03 – FINANCES – Attribution d'une subvention à l'Amicale du personnel

2022-01-04 - ADMINISTRATION GENERALE – Installation d'un représentant du SDIS74 au CA du CDG74

2022-01-05 - ADMINISTRATION GENERALE - Avenant 2021-2022 à la Convention de partenariat avec Formasup

2022-01-06 - ADMINISTRATION GENERALE – Approbation modèle de convention pour la prestation « Rapport détaillé Vision territoire et RH »,

2022-01-07 – MARCHES PUBLICS – Autorisation de cession de matériel et mobilier de moins de 4 000 €

2022-01-08 – MARCHES PUBLICS – Lancement marché de véhicules

2022-01-09 – MARCHES PUBLICS – Lancement d'un marché outil GPEEC

2022-01-10 - ADMINISTRATION GENERALE – Adhésion au contrat groupe d'assurance des risques statutaires du CDG74

2022-01-11 - ADMINISTRATION GENERALE – Projet d'établissement

Questions diverses :

Indicateurs Absentéisme CDG74

Statistiques Télétravail CDG74

Après avoir procédé à l'appel et fait état des pouvoirs, Monsieur le Président a constaté que le quorum est atteint. Il a ouvert la séance à 09h30 et a désigné Madame BLANC comme secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 25 NOVEMBRE 2021

Le procès-verbal a été transmis aux membres du Conseil d'Administration avec l'ordre du jour et la convocation. Monsieur le Président demande aux membres du Conseil d'Administration s'ils ont des remarques. En l'absence de remarques, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Président adresse ses meilleurs vœux aux élus et collectivités pour lesquelles ils œuvrent.

2022-01-01 – FINANCES – Création AP/CP ZAC Pré Billy (Budget 2022)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2311-3 et R2311-9,
Vu la délibération n°2021-04-48 du 28 octobre 2021 relative à la signature du contrat de réservation d'un bâtiment en VEFA situé ZAC de Pré Billy à Annecy,
Vu l'avis de la commission finances,

Considérant le principe d'annualité budgétaire dont la procédure des AP/CP constitue une dérogation permettant d'améliorer la visibilité financière des engagements de l'établissement,

Considérant le vote du budget primitif du CDG74 prévu lors de la réunion du conseil d'administration du 28 janvier 2021.

Monsieur Antoine de MENTHON, Président du CDG74, rappelle aux membres du Conseil d'Administration que la procédure d'autorisations de programme (AP) / crédits de paiement (CP) vise à planifier la mise en œuvre d'investissements sur le plan financier qui vont se dérouler sur plusieurs exercices budgétaires. Les autorisations de programme constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements. Les crédits de paiement constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme correspondantes.

Dans le cadre du projet d'acquisition d'un bâtiment en VEFA situé ZAC de Pré Billy à Annecy, commune déléguée de Pringy, Monsieur le Président propose de mettre en place un AP/CP pour ce projet qui s'étalera sur plusieurs exercices budgétaires. Les montants de l'AP et des CP pourront faire l'objet de réajustements par délibération au fur et à mesure de l'avancement du projet.

Le montant de l'AP est estimé à 10 368 703,79 € TTC. La répartition des CP est estimée selon le tableau suivant :

Montant de l'AP	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025
10 368 703,79 €	2 720 853,05 €	4 296 083,76 €	1 854 886,98 €	1 496 880,00 €

Le Conseil d'Administration,

Où l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

ADOpte la création de l'autorisation de programme et la répartition des crédits de paiement pour l'opération ZAC de Pré Billy telles que présentées ci-dessus,

INSCRIT au budget les sommes nécessaires à la mise en place de cette délibération,

AUTORISE Monsieur le Président, ou en cas d'empêchement un vice-président, à signer au nom et pour le compte du CDG74, toutes pièces de nature administrative, technique ou financière, nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Arrivée de Monsieur Jacques DALEX

2022-01-02 – FINANCES – Budget Primitif 2022

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le décret n°85-643 du 26 juin 1985 relatif aux centres de gestion, notamment son article 27,

Vu la délibération n°2021-05-50 en date du 25 novembre 2021, prenant acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire.

Monsieur Antoine de MENTHON, Président du CDG74, présente aux membres du Conseil d'Administration les orientations budgétaires pour 2022 et les commentaires relatifs aux différents chapitres budgétaires du projet de budget primitif 2022.

Monsieur le Président rappelle que l'exercice 2021 a été de nouveau marqué par la crise sanitaire mais de manière moins forte qu'en 2020, notamment sans aucune interruption de service rendu aux collectivités. Le budget 2022 est marqué par un projet validé en fin d'année 2021 par le conseil d'administration, l'acquisition en VEFA d'un bâtiment tertiaire à usage de bureaux situé dans la ZAC de Pré Billy à Annecy (commune déléguée de Pringy). Ce projet, dont l'exécution budgétaire va débuter en 2022, va impacter fortement le budget du CDG74 en section d'investissement. Inscrit dans le cadre d'une autorisation de programme, les crédits de paiement 2022 ont été estimés à 2 720 853,05 €. Leur financement est assuré par la mobilisation de l'excédent de la section d'investissement avec une reprise anticipée du résultat 2021 (1 160 961,04 €) et le virement d'une partie de l'excédent de la section de fonctionnement par reprise anticipée

d'un montant de 600 000 €. Le complément de financement est assuré par l'inscription d'un emprunt de 1 007 480.13 € pour l'exercice 2022.

En section d'investissement, les autres dépenses concernent des projets engagés en 2021. Il s'agit des crédits relatifs au changement du système de chauffage-ventilation-climatisation du bâtiment du pôle santé au travail (restes à réaliser de 95 256.96 €) et des crédits relatifs au logiciel de GRC dont le déploiement se terminera au premier semestre 2022. A cela viennent s'ajouter les dépenses d'investissement récurrentes de renouvellement de la flotte automobile, du parc informatique pour le renforcement du télétravail et du renouvellement d'équipements systèmes et réseaux.

En section de fonctionnement, les charges à caractère général progressent compte tenu d'événements conjoncturels (organisation des élections professionnelles, audit de cybersécurité). Les charges de personnel progressent de 2.59% compte tenu des arrivées d'agents contractuels enregistrées en 2021. Seuls ont été prévus des recrutements pour remplacer des postes vacants (archiviste, conseiller en organisation, assistante médicale, agent comptable). Les seuls postes supplémentaires prévus au budget sont ceux d'un médecin et d'un responsable de service archives. Le provisionnel sur les AGDI a été maintenu à un niveau inférieur au réalisé 2021, soit 1,2 million d'euros.

Les prévisions de recettes des produits des activités augmentent de 1.82% par rapport au budget 2021 mais de près de 7.7% pour les seuls produits des activités hors remboursement des AGDI. C'est le fait essentiellement de hausses d'activités et de nouvelles adhésions dans plusieurs domaines (médecine, archives, SMI, paye à façon) et de la modification de certains tarifs (conseil en organisation, assistance au recrutement). Une subvention exceptionnelle de l'ANSSI dans le cadre du plan de relance vient abonder les produits exceptionnels. Les recettes de fonctionnement sont ainsi en hausse de 8.49% par rapport au budget 2021.

Le projet de budget 2022 s'élève de façon globale à 10 883 375.43 € et s'équilibre comme suit :

En fonctionnement : 7 839 994.42 €

En investissement : 3 043 381.01 €

Le projet de budget 2022 se compose des chapitres suivants :

Section de fonctionnement :

Dépenses – Chapitres

011	Charges à caractère général	840 024.28
012	Charges de personnel et frais assimilés	5 347 608.50
65	Autres charges de gestion courante	784 421.80

66	Charges financières	3 000.00
67	Charges exceptionnelles	5 000.00
68	Dotations aux amortissements et provisions	259 939.84
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>	<i>600 000.00</i>
	<i>Total</i>	<i>7 839 994.42</i>

Recettes – Chapitres

70	Produits des activités	7 030 522.00
74	Dotations, subventions et participations	32 050.00
75	Autres produits de gestion courante	10.00
013	Atténuation de charges (sf. 6611 ICNE)	56 100.00
77	Produits exceptionnels	121 312.42
002	<i>Reprise anticipée de résultat</i>	<i>600 000.00</i>
	<i>Total</i>	<i>7 839 994.42</i>

Section d'investissement :

Dépenses – Chapitres

13	Subventions d'investissement	10 144.00
20	Immobilisations incorporelles	95 017.00
21	Immobilisations corporelles	122 110.00
23	Immobilisation en cours	2 816 110.01
	<i>Total</i>	<i>3 043 381.01</i>

Recettes – Chapitres

10	Dotations fonds divers et réserves (sf 1068)	15 000.00
16	Emprunts et dettes	1 007 480.13
28	Amortissement des immobilisations	259 939.84
021	<i>Virement de la section de fonctionnement</i>	<i>600 000.00</i>
001	<i>Reprise anticipée de résultat</i>	<i>1 160 961.04</i>
	<i>Total</i>	<i>3 043 381.01</i>

Le Conseil d'Administration,

Où l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

APPROUVE le budget primitif présenté par Monsieur le Président pour l'exercice 2022,

AUTORISE Monsieur le Président, ou en cas d'empêchement un vice-président, à signer au nom et pour le compte du CDG74, toutes pièces, de nature administrative, technique ou financière, nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Vu le courrier de demande de subvention de l'Amicale du personnel du CDG74 en date du 13 décembre 2021.

Monsieur Antoine de MENTHON, Président du CDG74, informe les membres du Conseil d'Administration de la demande de subvention faite par la Présidente de l'Amicale du personnel du CDG74 pour l'année 2022.

A l'appui de sa demande, l'Amicale du personnel du CDG74 a fourni un budget prévisionnel établi comme suit :

- dépenses : 5 055 €
- recettes : 5 055 €

Pour équilibrer son budget, l'Amicale du personnel du CDG74 sollicite une subvention d'un montant de :

- 2 800 € pour le fonctionnement de l'Amicale du personnel du CDG74 (organisation de nouvelles activités, goûter de Noël, repas de fin d'année, etc.),

Monsieur le Président précise que la situation financière de l'Amicale du personnel à la fin de l'exercice devrait laisser apparaître un résultat excédentaire de l'ordre de 3 880 €. Compte tenu des incertitudes liées à la situation sanitaire actuelle et de leur impact sur plusieurs activités envisagées par l'amicale du personnel, Monsieur le Président propose d'effectuer un versement en 2 fois de la subvention :

- Un versement immédiat de 1 400 € dès accord du conseil d'administration sur cette proposition,
- Un second versement conditionnel plafonné à 1 400 € dans le courant du second semestre, après fourniture par l'Amicale du personnel d'un bilan des activités effectuées au premier semestre, de l'exécution budgétaire déjà réalisée et des activités programmées sur le second semestre.

Le Conseil d'Administration,

Oui l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

ACCEPTE l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 2 800 € à l'Amicale du personnel au titre de l'année 2022,

ACCEPTE les modalités de versement telles que proposées à savoir :

- Un versement immédiat de 1 400 € dès accord du conseil d'administration sur cette proposition,
- Un second versement conditionnel plafonné à 1 400 € dans le courant du second semestre après fourniture par l'Amicale du personnel d'un bilan des activités effectuées au premier semestre et de l'exécution budgétaire déjà réalisé et des activités programmées sur le second semestre,

INSCRIT au budget les sommes nécessaires à la mise en place de cette délibération,

AUTORISE Monsieur le Président, ou en cas d'empêchement un vice-président, à signer au nom et pour le compte du CDG74, toutes pièces de nature administrative, technique ou financière, nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

2022-01-04 – ADMINISTRATION GENERALE – Installation des nouveaux membres du Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Haute-Savoie – Collège spécifique

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 85-643 du 26 juin 1985 relatif aux centres de gestion et notamment son article 20-1 qui dispose qu'en application du troisième alinéa de l'article 13 de la loi du 26 janvier 1984 susvisée, un collège spécifique représente au conseil d'administration des centres de gestion les collectivités et les établissements publics qui, sans être affiliés, ont demandé à bénéficier des missions mentionnées au IV de l'article 23 de la même loi,

Vu la délibération n° CA 2021-047 du SDIS 74 en date du 07/09/2021, relative à la désignation des représentants du SDIS au conseil d'administration du centre de gestion,

Vu la délibération n° 2020-05-41 portant installation du Conseil d'administration du CDG 74, en date du 12 novembre 2020,

Vu la délibération 2021-04-40 en date du 28 octobre 2021 portant installation des nouveaux membres du Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Haute-Savoie – Collège spécifique,

Vu la délibération n° CA 2021-054 du SDIS 74 en date du 03 décembre 2021, relative à la désignation d'un représentant suppléant du SDIS au conseil d'administration du centre de gestion,

Considérant qu'il convenait que le conseil d'administration du SDIS74 désigne un autre membre en qualité de suppléant au collège spécifique,

Monsieur le Président rappelle que suite au renouvellement des conseils municipaux, syndicaux et communautaires en 2020, le conseil d'administration du CDG74 compte désormais 30 membres, 21 pour le collège des communes affiliées obligatoirement, 3 pour le collège des établissements

publics affiliés obligatoirement et 6 pour le collège spécifique (collectivités non affiliées adhérentes au socle commun du CDG qui bénéficient des missions mentionnées au IV de l'article 23 de la loi du 26 janvier 1984).

Monsieur le Président rappelle que le SDIS74 n'avait pu désigner qu'un seul suppléant, il convenait donc de désigner un autre suppléant.

Les membres du collège spécifique étant désignés, le conseil d'administration du SDIS a délibéré afin de désigner Madame Odile MAURIS, conseillère départementale et membre titulaire du SDIS74, pour suppléer Monsieur LOMBARD.

La nouvelle composition du collège spécifique est donc la suivante :

		COLLEGE SPECIFIQUE	
		Titulaires	
CD 74	1	M. Jean-Philippe MAS	
	2	M. Dominique PUTHOD	
Mairies	3	Mme Maryline BOUCHÉ (Maire-adjointe Annemasse)	
	4	M. François ASTORG (Maire d'Annecy)	
EPL	5	Mme Valérie GONZO-MASSOL (2 ^{ème} Vice-Présidente du CA du SDIS 74)	
	6	M. Roland LOMBARD (CA SDIS 74)	
		Suppléants	
CD 74	1	Mme Myriam LHUILLIER	
	2	Mme Magalie MUGNIER	
Mairies	3	Mme Diane NKOU (Conseillère Municipale Annemasse)	
	4	M. Benjamin MARIAS (Maire-Adjoint Annecy)	
EPL	5	M. Lionel TARDY (CA SDIS 74)	
	6	Mme Odile MAURIS (CA SDIS 74)	

Madame Odile MAURIS est immédiatement installée dans ses fonctions.

2022-01-05 – ADMINISTRATION GENERALE – Approbation de l'avenant 2021/2022 à la convention de partenariat avec Formasup des Pays de Savoie

Vu le décret n°85-643 du 26 juin 1985 relatif aux centres de gestion et notamment son article 27,
Vu la loi n°92-675 du 17 juillet 1992 portant diverses dispositions relatives à l'apprentissage, à la formation professionnelle et modifiant le code du travail,

Vu la convention de partenariat en date du 20 décembre 2017 signée entre Formasup des Pays de Savoie et le CDG74 relative à l'apprentissage dans la fonction publique territoriale.

Monsieur Antoine de MENTHON, Président du CDG74, rappelle aux membres du Conseil d'Administration que le CDG74 a signé une convention de partenariat avec Formasup des Pays de Savoie pour contribuer financièrement au développement de la Licence Professionnelle Administration et Management Public et du Master Administration des Collectivités Territoriales.

Chaque année, un avenant détermine le montant de la contribution versée à Formasup. Ce montant tient compte du nombre d'apprentis dans les collectivités affiliées au CDG74.

Il est proposé aux membres du Conseil d'Administration d'autoriser Monsieur le Président à signer l'avenant 2021/2022 avec Formasup des Pays de Savoie qui définit le montant et la répartition des aides financières apportées par le CDG74 pour l'année 2021/2022.

Le Conseil d'Administration,

Oui l'exposé de Monsieur le Président, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

APPROUVE l'avenant 2021/2022 avec Formasup des Pays de Savoie qui définit le montant et la répartition des aides financières apportées par le CDG74 pour l'année 2021/2022, pour le développement de la Licence Professionnelle Administration et Management Public et du Master Administration des Collectivités Territoriales,

INSCRIT au budget les sommes nécessaires à la mise en place de cette délibération,

AUTORISE Monsieur le Président, ou en cas d'empêchement un vice-président, à signer au nom et pour le compte du CDG74, toutes pièces, de nature administrative, technique ou financière, nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

2022-01-06 – ADMINISTRATION GENERALE - Approbation du modèle de convention « Rapport détaillé vision territoire et RH »

Vu la loi n°84-53 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale notamment son article 25,

Vu le décret n°85-643 du 26 juin 1985 relatif aux centres de gestion et notamment son article 27,

Vu la délibération 2021-05-52 en date du 25 novembre 2021, relative aux tarifs 2022 du CDG74.

Monsieur Antoine de MENTHON, Président du CDG74, rappelle aux membres du Conseil d'Administration que le CDG74 a conclu un marché avec la société Groupe Moniteur pour proposer aux collectivités et établissements publics un accès à la plateforme Open Data Gazette.

Monsieur le Président explique que le service études et statistiques s'en est saisi afin de développer un rapport à destination des collectivités pour les accompagner dans l'anticipation de leurs besoins en ressources humaines. Cette prestation consiste en la reprise d'une sélection d'indicateurs d'Open Data Gazette revalorisés à travers un rapport, pour aider les collectivités à comprendre leurs caractéristiques spécifiques et les évolutions à l'œuvre sur leur territoire.

Cette analyse territoriale est établie pour contribuer à la gestion des ressources humaines des collectivités. A ces données territoriales, sont rajoutées des données issues du Rapport Social Unique afin de faire un point sur les ressources humaines de la collectivité.

Cette prestation, intitulée « Rapport détaillé vision territoire et RH », est soumise à une tarification forfaitaire de 3 000 €. Au-delà de la réalisation du rapport, ce tarif comprend une réunion pour cadrer les besoins de la collectivité, la vérification des données exploitées, une réunion de restitution du travail accompli ainsi qu'une assistance dans la compréhension du rapport.

Le Conseil d'Administration,

Ouï l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

APPROUVE le modèle de convention pour la prestation « Rapport détaillé Vision territoire et RH »,

INSCRIT au budget les sommes nécessaires à la mise en place de cette délibération,

AUTORISE Monsieur le Président du CDG, ou en cas d'empêchement, un vice-président, à signer au nom et pour le compte du CDG, toutes pièces, de nature administrative, technique ou financière, nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

<p><u>2022-01-07 – MARCHES PUBLICS</u> – Autorisation de cession de matériel et mobilier de moins de 4 000 €</p>

Monsieur Antoine de MENTHON, Président du CDG74, explique aux membres du Conseil d'Administration qu'afin de renouveler son matériel et son mobilier, le CDG74 est régulièrement amené à vendre des biens d'une valeur inférieure à 4 000 € sur la plateforme de vente aux enchères Agorastore.

Afin de faciliter les opérations de cession de biens mobiliers de faible valeur, il propose aux membres du Conseil d'Administration de l'autoriser à céder du matériel et mobilier de moins de 4 000 € afin de simplifier la procédure administrative actuelle.

Monsieur le Président rendra compte des cessions opérées dans le cadre de cette autorisation.

Le Conseil d'Administration,

Ouï l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

AUTORISE Monsieur le Président à céder du matériel et du mobilier d'une valeur inférieure à 4 000 €,

INSCRIT au budget les sommes nécessaires à la mise en place de cette délibération,

AUTORISE Monsieur le Président, ou en cas d'empêchement un vice-président, à signer au nom et pour le compte du CDG, toutes pièces, de nature administrative, technique ou financière, nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

2022-01-08 – MARCHES PUBLICS – Lancement d'un marché d'acquisition et autorisation de cession de véhicules

Vu le code de la commande publique et notamment son article L 2123-1.

Monsieur Antoine de MENTHON, Président du CDG74, propose au Conseil d'Administration de lancer un marché public afin de procéder au renouvellement régulier de la flotte automobile du CDG74.

La flotte automobile du CDG74 est composée de 26 véhicules utilisés par tous les agents du CDG74 en particulier les agents itinérants.

Afin de limiter le coût d'entretien de ces véhicules et de maintenir le parc automobile dans un bon état, les véhicules amortis et ayant plus de 6 ans sont renouvelés régulièrement.

Pour 2022, il est prévu d'acquérir 3 à 4 véhicules et de vendre 4 véhicules :

- CS-223-TR – Peugeot 207+ - date de 1^{ère} mise en circulation : 12/04/2013
- CS-600-NC – Peugeot 207+ - date de 1^{ère} mise en circulation : 05/05/2013
- DF-076-JX – Clio IV – date de 1^{ère} mise en circulation : 29/04/2014
- 9731 ZR 74 – Clio III – date de 1^{ère} mise en circulation : 26/03/2009

La vente des véhicules remplacés permettra de diminuer le coût d'acquisition. Cette vente se ferait sur la plate-forme de vente aux enchères Agorastore qui permet de respecter les principes de neutralité et d'égalité lors de la vente de véhicules et matériels.

Le Conseil d'Administration,

Oui l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

AUTORISE le CDG74 à lancer un marché à procédure adaptée afin de procéder au remplacement des véhicules légers et de vendre 4 véhicules en 2022, vente qui pourrait être réalisée sur la plateforme Agorastore,

INSCRIT au budget les sommes nécessaires à la mise en place de cette délibération,

AUTORISE Monsieur le Président, ou en cas d'empêchement un vice-président, à signer au nom et pour le compte du CDG, toutes pièces, de nature administrative, technique ou financière, nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

2022-01-09 – MARCHES PUBLICS – Lancement d'un marché pour l'accompagnement des collectivités et EPCI de Haute-Savoie à l'utilisation d'un outil de GPEEC

Vu la loi n°84-53 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale notamment son article 23,

Vu le code commande publique,

Vu la délibération n°2018-04-48 en date du 18 octobre 2018, relative au lancement d'un marché pour un outil de GPEEC.

Monsieur Antoine de MENTHON, Président du CDG74, rappelle aux membres du Conseil d'Administration que le CDG74 a en charge d'établir un bilan de la situation de l'emploi public territorial et de la gestion des ressources humaines dans leur ressort et d'élaborer les perspectives à moyen terme d'évolution de cet emploi, des compétences et des besoins de recrutement.

A ce titre, les collectivités peuvent avoir besoin de se doter d'un outil de prospective en matière de ressources humaines permettant de cartographier l'existant, de faire des simulations d'évolutions et d'offrir la possibilité de scénariser des choix pour en mesurer les conséquences en matière de ressources humaines et financières sur une période de 1 à 5 ans. Un outil de GPEEC permet en effet de répondre aux nombreux défis que sont l'attractivité de la fonction publique, le vieillissement et l'usure professionnelle du personnel, la mobilité, la transformation des métiers, la maîtrise des effectifs, le développement des nouvelles politiques publiques, etc.

Le Président rappelle que le CDG74 avait acquis un outil informatique auprès de la société Politeia pour offrir une solution prospective répondant à ces besoins, ainsi qu'un accompagnement sur mesure pour les collectivités de son ressort territorial qui le solliciteraient. Il précise que l'acquisition et l'usage de ce logiciel s'inscrit dans le cadre d'un marché attribué en 2018 et qui

arrive à échéance en avril 2022. Il indique que dans le souci d'assurer la continuité du service proposé aux collectivités et en prévision de sollicitations en hausse dans les années à venir, il convient de relancer une mise en concurrence pour des prestations d'accompagnement des collectivités à l'utilisation de l'outil.

Le Président propose donc de lancer un marché public pour l'accompagnement des collectivités et EPCI de Haute-Savoie à l'utilisation d'un outil de GPEEC.

Le Conseil d'Administration,

Où l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

AUTORISE le CDG74 à lancer un marché public pour l'accompagnement des collectivités et EPCI de Haute-Savoie à l'utilisation d'un outil de GPEEC,

INSCRIT au budget les sommes nécessaires à la mise en place de cette délibération,

AUTORISE Monsieur le Président, ou en cas d'empêchement un vice-président, à signer au nom et pour le compte du CDG, toutes pièces, de nature administrative, technique ou financière, nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

2022-01-10 – ADMINISTRATION GENERALE – Adhésion au contrat groupe d'assurance des risques statutaires du CDG74

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26,

Vu le décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux,

Vu la délibération n°2021-05-59 du 25 novembre 2021 relative au lancement d'une consultation pour le renouvellement du marché d'assurance des risques statutaires.

Monsieur Antoine de MENTHON, Président du CDG74, expose aux membres de l'Assemblée que le CDG74 a mis en place, depuis plusieurs années, un service facultatif d'assurance des risques statutaires du personnel.

Considérant :

- l'opportunité pour le CDG74 de souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance statutaire garantissant une partie des frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents,

- que dans le cadre du renouvellement du contrat d'assurance groupe à adhésion facultative garantissant les risques statutaires des collectivités et établissements publics de Haute-Savoie, le CDG74 a lancé une consultation sous la forme d'un marché négocié,
- que le CDG74, dans le cadre de cette consultation, peut souscrire un tel contrat pour son compte, si les conditions obtenues lui donnent satisfaction.

Monsieur le Président propose aux membres du Conseil d'administration d'adhérer à la consultation lancée par le CDG74 pour le renouvellement du contrat groupe d'assurance des risques statutaires selon la proposition suivante :

- Couverture des agents affiliés à la C.N.R.A.C.L. : décès, accident de service et maladie contractée en service, maladie ordinaire, longue maladie et maladie de longue durée, maternité, paternité et accueil de l'enfant, temps partiel thérapeutique, mise en disponibilité d'office, infirmité de guerre, allocation d'invalidité temporaire.
- Couverture des agents non affiliés à la C.N.R.A.C.L. : accident du travail / maladie professionnelle, maladie grave, maternité / paternité / adoption, maladie ordinaire.

Ces conventions devront également avoir les caractéristiques suivantes :

- Durée du contrat : 4 ans, à effet au 1^{er} janvier 2023.
- Régime du contrat : capitalisation.

La décision éventuelle d'adhérer aux conventions proposées fera l'objet d'une délibération ultérieure.

Le Conseil d'Administration,

Oui l'exposé de Monsieur le Président, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

ADHERE à la consultation de renouvellement du contrat groupe d'assurance des risques statutaires menée par le CDG74 selon la proposition formulée par Monsieur le Président,

INSCRIT au budget les sommes nécessaires à la mise en place de cette délibération,

AUTORISE Monsieur le Président, ou en cas d'empêchement un vice-président, à signer au nom et pour le compte du CDG74, toutes pièces de nature administrative, technique ou financière, nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

2022-01-11 – ADMINISTRATION GENERALE – Présentation du projet d'établissement

Vu la délibération n°2020-05-41 en date du 12 novembre 2020, installant le conseil d'administration du CDG74.

Monsieur Antoine de MENTHON, Président du CDG74, rappelle aux membres du Conseil d'Administration que fin 2020, un nouveau Conseil d'Administration a été mis en place intégrant un collège supplémentaire, celui des collectivités non affiliées ayant signé le socle commun.

Le Conseil d'Administration avait pris connaissance du bilan du précédent projet d'établissement présenté au Conseil d'Administration du 12 février 2015 et avait décidé de poursuivre la réflexion quant au rôle et au positionnement du CDG74.

Bénéficiant de l'expérience précédente, la direction a mené cette réflexion au travers de différents ateliers tout au long de l'année 2021. De façon concomitante, une mission de retour d'expérience COVID s'est mise en place dont un rapport a été établi et restitué au conseil d'administration du 25 novembre 2021.

Les travaux sur la gestion de la relation aux collectivités se sont poursuivis avec les collectivités afin de définir une structuration efficiente sur la future plateforme acquise auprès du prestataire Et Ceterum.

A l'issue de cette première phase d'ateliers, 4 axes stratégiques se sont dessinés pour le CDG74, dont l'enjeu principal est de rendre attractive la fonction publique territoriale et dont le positionnement sera ainsi affirmé :

- Un partenaire clé des collectivités
- Un expert des ressources humaines
- Un espace de coopération et de fédération
- Un lieu d'innovation et de création

A la suite, plusieurs groupes de travail thématiques se sont réunis à l'automne et ont élaboré des fiches actions. Un groupe a travaillé sur les nouvelles missions à développer au sein du CDG74 au vu des attentes des collectivités. Les autres groupes ont travaillé sur la communication (interne et externe), la nature des accompagnements et sur l'écosystème à développer autour du CDG74.

Un séminaire s'est tenu le 20 janvier 2022 afin de restituer à l'ensemble des élus et des agents du centre de gestion les actions retenues pour le projet d'établissement 2026 du CDG74 sur la base des 4 axes stratégiques. L'ambition du CDG74 est d'être un espace de réflexion qui investit pour l'avenir de la FPT afin de la rendre plus attractive et plus adaptée aux besoins des citoyens.

Pour atteindre ces objectifs, le CDG74 s'appuiera sur l'investissement des élus membres du Conseil d'Administration, l'engagement de ses agents et encouragera les approches collaboratives et partenariales, notamment à travers le schéma régional.

Ce projet est présenté ce jour aux membres du Conseil d'Administration du CDG74.

Le Conseil d'Administration

Ouï l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

APPROUVE le projet d'établissement présenté par Monsieur le Président.

Monsieur le Président précise que ce projet a pour but notamment de travailler à l'attractivité de la fonction publique, sujet récurrent dans les collectivités. Il remercie la Directrice Générale des services, les équipes et Madame BLANC pour leur implication dans ce projet d'établissement. Ce travail a permis la prise de parole de tous les agents, quelle que soit leur catégorie. Ce projet permettra de repositionner le CDG et de s'adapter aux besoins des collectivités au-delà des besoins historiques.

Monsieur FOURNIER-BIDOZ aborde la question de l'apprentissage et notamment la possibilité pour le CDG de proposer un apprenti dont le profil correspond aux besoins de la collectivité car souvent la structure se retrouve avec des propositions qui ne correspondent pas à ses attentes.

Madame BOUVIER avance les problèmes d'anticipation avec le rythme universitaire et le sujet du logement qui revient régulièrement en raison de l'alternance. Monsieur le Président rajoute qu'il existe également parfois des contraintes de déplacement. En général, les résultats sont très positifs et on ne constate que très peu de décrochages des jeunes.

Madame BOUVIER explique qu'un questionnaire à destination des collectivités est en cours de réalisation. Il aura pour objectif la mise en place d'un découvreur de talents régional pour travailler sur les besoins et développer un réseau.

Sur l'attractivité, Madame la Directrice aborde la mise en place d'un projet avec Pôle emploi et la MFR pour la création d'une formation « Responsable administratif et financier ».

Monsieur FOURNIER-BIDOZ évoque la difficulté pour les recrutements de chargés de missions, et notamment pour la pérennisation du poste alors même qu'il y a la volonté commune de l'agent et de la structure.

Face à ce type de problèmes, Monsieur le Président a écrit à l'Inspection Générale de l'Administration et a identifié des évolutions statutaires possibles. Les observations ont été remises ce jour à la Ministre.

Monsieur le Président présente les indicateurs d'absentéisme du CDG74 pour 2021

Madame BOUVIER présente les statistiques Télétravail du CDG74 pour l'année 2021.

Monsieur FOURNIER-BIDOZ demande si le CDG est en capacité de mesurer la performance du télétravail. Madame BOUVIER explique qu'il ne faut pas oublier la complétude du métier car il existe aussi des besoins d'être auprès des équipes.

DECISIONS ET CONVENTIONS PRISES PAR LE PRESIDENT

Monsieur le Président présente aux membres du Conseil d'Administration la liste des décisions et conventions qu'il a signées depuis le 09 novembre 2021, par délégation du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration en prend acte.

Monsieur le Président annonce que la prochaine réunion du Conseil d'administration est prévue le jeudi 31 mars 2022.

Fait à ANNECY, le 10 février 2022

Le Président du Centre de Gestion de la Haute-Savoie,



Antoine de MENTHON

CONSEIL D'ADMINISTRATION du CDG 74

Le vendredi 28 janvier 2022, salle du conseil Municipal, Mairie de POISY (74330)
La séance est levée à 12h00

Signatures :

M. Antoine de MENTHON

M. Christophe BOCHATON

M. Henri CARELLI

M. Didier EVERAERE

Mme Franca VIVIAND

M. Gérard FOURNIER-BIDOZ

Mme Myriam LHUILLER

Mme Anne BLANC

Mme Claudine FAUDOT

Mireille MARTEL

M. Gérard RENUCCI

M. Pierre BIBOLLET

M. Dominique PUTHOD

Excusé

M. Jacques DALEX

Pouvoirs :

Mme Véronique BOUCLIER, Conseillère Municipale déléguée de Bonneville, Vice-présidente du CDG, ayant donné pouvoir à M. BIBOLLET,

M. Jean-Marc BOUCHET, Maire de Villy-le-Bouveret, ayant donné pouvoir à M. CARELLI,

Mme Chantal VANNON, Maire de Marnaz, ayant donné pouvoir à Mme BLANC,

M. Serge BEL, Maire de Messery, ayant donné pouvoir à M. BOCHATON

Mme Marie-Luce PERDRIX, Maire de Gruffy, ayant donné pouvoir à Mme MARTEL

M. Emmanuel DESAIRE, Maire-adjoint de Groisy, ayant donné pouvoir à M. de MENTHON,

M. Jacques GRANDCHAMP, Conseiller communautaire de la CDC du Pays d'Évian et de la Vallée d'Abondance, ayant donné pouvoir à Mme FAUDOT.

